CONTRAT DÉPÔT-VENTE

L'Association VIVRE Ste EULALIE d'olt, gère le Musée-Galerie Boudou, situé Place de la Sol de Rente à Ste Eulalie d'olt, conformément à une convention signée avec la Mairie, propriétaire.

Dans cet espace, deux salles sont dédiées à la Galerie B, pour l'organisation d'expositions temporaires et une salle est réservée en priorité à l'exposition de la collection des œuvres de Marcel Boudou, peintre local.

La salle 1, située à l'entrée du Musée, sert à la fois d'accueil et de salle d'exposition.
Surface au sol : 23m²
Surface murale : voir annexe

La salle 2, située dans la continuité de la salle 1, sert de salle d'exposition et permet l'accès à la salle 3.
Surface au sol : 41m²
Surface murale : voir annexe

La salle 3 a la particularité d'être une salle voûtée, réservée, dans le cadre de la convention avec la Mairie, à la présentation de la collection Boudou. Elle peut servir occasionnellement à l'organisation d'ateliers créatifs en relation avec les expositions en cours ou lors d'une manifestation particulière.

Les deux premières salles sont peintes en blanc, elles sont équipées de dispositifs permettant d'accrocher des cimaises.

Le présent contrat de dépôt-vente est établi pour définir les prestations qui seront fournies au déposant et d'en préciser les conditions et les obligations réciproques.

Association VIVRE Ste EULALIE d'olt - RNA N° W122008192 – vivresteeulaliedolt@gmail.com
Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - Banque 11206 – Guichet 00027 – Compte 00599529217 Clé 29
IBAN FR76 1120 6000 2700 5995 2921 729 – BIC AGRIFRPP812

Ce contrat est passé entre **le dépositaire** :

l'Association VIVRE Ste EULALIE d'olt,
représentée par : Frank Kiowski, membre de la direction collégiale, en charge du Musée- Galerie

ET

le déposant :

NOM Prénom

Entreprise ou nom d'artiste

Adresse

N° SIRET

Tel

Mail

Espace mis à disposition

L'Association VIVRE Ste EULALIE d'olt, met à la disposition du déposant :

☐ Salle 1 : précisions éventuelles

☐ Salle 2 : précisions éventuelles

Durée de la mise à disposition des locaux

L'espace est mis à disposition pour la période d'exposition :

du …….. au ……..

Association VIVRE Ste EULALIE d'olt - RNA N° W122008192 – vivresteeulaliedolt@gmail.com
Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - Banque 11206 – Guichet 00027 – Compte 00599529217 Clé 29
IBAN FR76 1120 6000 2700 5995 2921 729 – BIC AGRIFRPP812

L’exposant pourra disposer des locaux, au moins la veille du début de l’exposition, voire plus en fonction des dates de l’exposition précédente.

L’exposant s’engage à libérer l’espace mis à sa disposition le lendemain de la fin de l’exposition.

Les jours et horaires d’ouverture des locaux sont définis par l’Association VIVRE Ste EULALIE d’olt et les permanences sont assurées par des bénévoles de l’Association. Ils pourront éventuellement être aménagés, en fonction des souhaits de l’exposant, si celui-ci a décidé d’assurer des permanences d’ouverture.

Obligations du déposant :

- L’espace est mis à disposition nu, le mobilier d’exposition est à fournir par l’exposant.

- Le déposant à la signature de ce présent contrat doit impérativement fournir un certificat d’immatriculation de son entreprise, s’il souhaite vendre ses œuvres.

- Le déposant devra fournir une attestation d’assurance de sa responsabilité civile professionnelle. A noter, que c’est au déposant, s’il le souhaite, d’assurer ses œuvres en cas de vol.

- Le déposant devra fournir une liste des pièces laissées en dépôt, avec titre de l’œuvre, date de réalisation, dimensions et prix de vente, qui seront reportés sur les œuvres. Cette liste sera annexée au présent contrat.

- Le déposant s’engage à assurer le transport de ses œuvres à l’aller et au retour de l’exposition, il devra fournir les emballages de transport pour ses œuvres.

- Si l’artiste s’engage à assurer des permanences de présence durant l’exposition, les jours et les horaires de permanence seront définis au préalable d’un commun accord.

- Si le déposant souhaite organiser une animation durant son exposition, il devra prendre l’adhésion à l’Association VIVRE Ste EULALIE d’olt, dont le montant s’élève à 5 € pour l’année 2019.

- Le déposant s’engage à être présent les jours prévus pour l’installation et la désinstallation, sauf accord préalable avec le dépositaire.

- Le déposant reversera une commission de 10 % sur les ventes réalisées, s’il n’est pas présent lors de la vente. Aucune commission ne sera prélevée sur les ventes de l’exposant, le jour où celui-ci est de permanence et réalise la vente.

Association VIVRE Ste EULALIE d’olt - RNA N° W122008192 – vivresteeulaliedolt@gmail.com
Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - Banque 11206 – Guichet 00027 – Compte 00599529217 Clé 29
IBAN FR76 1120 6000 2700 5995 2921 729 – BIC AGRIFRPP812

Obligations du dépositaire :

- L'Association VIVRE Ste EULALIE d'olt n'est en aucun cas propriétaire des œuvres qui lui sont confiées.

- L'Association dépositaire est responsable des dégâts éventuels des œuvres causés par ses membres. Elle se dégage de toute responsabilité en cas de vol des œuvres exposées.

- Dans le cas de détérioration, par un visiteur de l'exposition, d'une œuvre exposée, la responsabilité civile du visiteur doit prendre en charge la réparation du dommage causé.

- Les recettes réalisées seront reversées à la fin de l'exposition, déduites du montant des commissions perçues sur les ventes. Les modalités de paiement seront définies d'un commun accord entre l'exposant et le dépositaire.

- L'Association VIVRE Ste EULALIE d'olt, s'engage à prendre à sa charge une promotion de l'exposition via une affiche personnalisée, et un flyer présentant la saison d'exposition, et des communiqués via la presse, les réseaux sociaux.

- Un vernissage pourra être organisé à la demande du déposant, auquel cas les modalités de prise en charge et d'organisation devront être définies, d'un commun accord, avec le dépositaire.

Fait en deux exemplaires

A le

Pour l'Association
VIVRE Ste EULALIE d'olt,
Frank KIOWSKI
Membre de la Direction collégiale

Pour le déposant
Nom et prénom

Paraphe sur chaque page - Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Association VIVRE Ste EULALIE d'olt - RNA N° W122008192 – vivresteeulaliedolt@gmail.com
Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - Banque 11206 – Guichet 00027 – Compte 00599529217 Clé 29
IBAN FR76 1120 6000 2700 5995 2921 729 – BIC AGRIFRPP812